



CfpcBE20200402PV16

BUREAU EXECUTIF PROCES-VERBAL N° 16 REUNION DU 2 AVRIL 2020 PAR VISIOCONFERENCE

Membres présents : Francis AUBERTIN (trésorier), André LECLERCQ (président), Thierry MESSINA (secrétaire général), Claude PIARD (vice-président), Jean VINTZEL (vice-président),

Le président ouvre la séance à 10h10 en rappelant les conditions exceptionnelles de réunion pendant la période de confinement décrétée pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. Les membres se réunissent par visioconférence, chaque membre peut participer directement en s'inscrivant sur Skype ou en adressant les commentaires qu'il souhaite au secrétaire général. En cas de besoin, les membres non connectés peuvent être sollicités par téléphone.

En préambule à cette réunion, André Leclercq et les membres présents adressent leurs bons vœux de rétablissement à Denis Daune, son épouse et son fils et à Claude Fleuridas. Jean Vintzel souhaite également au nom de tous un prompt rétablissement au fils et à la petite fille de notre président.

Par ailleurs tous présentent à Edith leurs plus sincères condoléances pour le décès de son frère.

Le président termine ce préambule en souhaitant à l'ensemble des collègues de l'institution de bien se porter et de prendre bien soin de soi et des autres. Le président en appelle à la solidarité et à la fraternité qui caractérisent notre action.

I. Actualités

I.1. Conséquences du report des JO 2020 en 2021

En ce qui concerne la tenue des assemblées générales électorales qui devaient se tenir avant le 31/12/2020, une réunion des fédérations olympiques s'est tenue hier soir en visioconférence, laquelle a dégagé le consensus suivant : tenue de ces AG entre le 1^{er} novembre 2020 et le 30 avril 2021. Cet avis sera transmis au ministère des sports prochainement.

Une réunion des fédérations non-olympiques se tiendra également ce soir sur le même sujet à laquelle assistera notre président. Il est possible qu'il en résulte une conclusion similaire à celle des fédérations olympiques.

En ce qui concerne le CFPC, nous ne sommes pas assujettis par nos statuts à la règle du 31/12/2020 car ceux-ci précisent que le mandat électif est de 4 ans. Comme la dernière assemblée générale électorale s'est déroulée en juin 2017, le bureau exécutif propose au conseil d'administration de **reporter notre assemblée générale électorale programmée le 10/12/2020 au mois de mars 2021 en même temps que notre assemblée générale ordinaire 2021.**

Maison du Sport Français

Par ailleurs, compte-tenu du contexte et des incertitudes actuelles, **l'assemblée générale ordinaire de 2020** ne pourra se tenir « physiquement » dans des délais raisonnables. Pour ces raisons - et de manière très exceptionnelle - le bureau exécutif propose au conseil d'administration **de procéder à la ratification « électronique » de tous les documents afférents à cette assemblée générale**, lesquelles sont déjà « en ligne » sur notre site Internet. André Leclercq se charge de faire parvenir à nos adhérents une « procédure d'adoption » qui respectera au mieux une « déontologie de ratification ».

1.2. Les prochaines Gazettes

- Le n° 62-63 : 4 des 8 à 9 articles prévus sur les « Jeux locaux » sont déjà disponibles et les autres ont été confirmés par les auteurs pressentis pour la fin du mois de juin. Ce numéro comprendra également en fin de revue un article rappelant brièvement les 70 ans de l'existence de notre comité.
- Le n° 64-65 : 5 des 10 articles pressentis sont déjà réceptionnés et les autres sont confirmés pour décembre 2020. De ce fait, l'ouvrage consacré aux « Autres jeux » est en cours d'élaboration et déjà rempli à plus de 50%. Une sortie pourrait être envisagée pour juin 2021.

1.3. Finances

Francis Aubertin nous informe que seuls 30% des cotisations 2020 sont rentrées ; chiffre en nette baisse par rapport à 2020 à la même époque. Au-delà du contexte actuel qui explique cette situation, une stratégie va être mise en place dès que possible pour rattraper ce retard en privilégiant les virements bancaires.

2. 70^{ème} anniversaire du CFPC

En plus des informations contenues dans le PV n° 3 du bureau exécutif du 5 mars dernier et des informations complémentaires qui ont été envoyées par courriel, Jean Vintzel fait un point de situation de ce dossier, à savoir :

- Nous avons l'accord du CIO et du Musée Olympique pour la venue d'une délégation du CFPC les 13 et 14 novembre prochains ;
- 26 à 28 personnes (personnes accompagnantes incluses) ont répondu favorablement à une participation de principe envoyée à nos administrateurs et dont la date limite avait été fixée au 31/03.

A ces 26 à 28 personnes, le bureau exécutif s'accorde pour élargir son offre afin de convier aussi - à leurs charges également - 12 personnalités qui œuvrent de près ou de loin aux activités du CFPC. Une information leur parviendra en ce sens prochainement.

Par ailleurs, André Leclercq et Jean Vintzel se chargent de faire parvenir une fiche « d'intention de participation » à chacun pour recueillir plus précisément les conditions de leur déplacement. La date limite « retour » est fixée au 20 avril prochain.

Un nouveau point de situation sera effectué fin avril à la réception des intentions de participation et avant la réouverture des hôtels de Lausanne programmée au mieux début mai.

L'engagement définitif des participants est fixé au 30 septembre prochain avec le versement d'arrhes.

3. Points divers

3.1. Mécénat de compétences

Le dossier est engagé depuis la mi-mars. Il sera réactivé après la fin du confinement.

Par ailleurs, un contact sera pris avec la Fondation du sport français pour une éventuelle collaboration.

3.2. Déménagement du CFPC

Au regard des rumeurs persistantes entendues ici et là, il est possible qu'à la sortie de cette crise sanitaire, le CNOSF nous demande de quitter le local que nous occupons actuellement au Comité Olympique pour rejoindre un groupe d'associations rue Sainte Hélène relativement proche du CNOSF. La raison est motivée par l'accroissement des effectifs de ce dernier. Il entre pour autant dans les intentions du CFPC de demander certaines garanties comme le maintien de l'adresse du siège social au 1 avenue Pierre de Coubertin et la conservation de modalités pratiques (photocopieuse, affranchissement, adresses courriel du CNOSF, etc...).

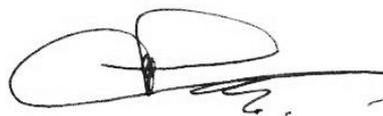
L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 11h15.

Le président,
président de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Leclercq', with a horizontal line extending to the right.

André Leclercq

Le secrétaire général,
secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thierry Messina', with a horizontal line extending to the right.

Thierry Messina